

ARRETE DU MAIRE
Du 02 juin 2025
portant permis de détention de chien
de 2ème catégorie

DR/DT/FV/JV

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 2^{ème} CATÉGORIE

Le Maire de la ville de Tonneins,

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté n° 2010-6-2 du Préfet du Lot-et-Garonne, en date du 06 janvier 2010, modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2008-23-2 du 23 janvier 2008 et dressant, pour le département du Lot-et-Garonne, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté n° 2010-20-2 du Préfet du Lot-et-Garonne, en date du 20 janvier 2010, modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2009-24-3 du 12 août 2009 et portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : PAJOR
- Prénom : Irina
- Qualité : Propriétaire de l'animal ci-après désigné,

- Adresse ou domiciliation : 40 rue Gabriel Vincent, 47400 Tonneins.

- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances
- BPCE Assurances ALLIANZ, CS 30051, 92076 PARIS LA DEFENSE C.
- N° du contrat : FID513035703

- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le 25 mars 2016, par : madame CLERC Céline, au Roudet 47190 AIGUILLON.
- Evaluation comportementale effectuée le 02/06/2025 Niveau 1

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom: OLLY
- Race ou type : STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN
- LOF : 121406
- Catégorie : 2^{ème}
- Date de naissance ou âge : 01/04/2018
- Sexe : Femelle.
- N° de puce : 250 269 608 078 053 implantée le 29/05/2018 par Emilie DELBREIL, docteur vétérinaire
- Vaccination antirabique effectuée le 23/06/2025 et valable jusqu'au 02/06/2026 par : Philippe LEBOURHIS docteur vétérinaire

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente de l'assurance, garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers, et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le



ID : 047-214703100-20250602-ARR_2025_173-AI

Fait à TONNEINS,

Le Maire,

Dante RINAUDO